



COURSE SOLIDAIRE DES DEUX ETANGS

Dimanche 24 mars 2024

Règlement

Organisation : **Solid'R Plerguer, au profit de l'AIRG France**
(<https://www.airg-france.fr/>)

Parcours :

Départ / Arrivée : l'abri des randonneurs de l'étang de Beaufort (parking des pêcheurs) à Plerguer

Le parcours semi-nature et vallonné de 9,5 km est identique pour la course nature et la randonnée nature/marche nordique entre l'étang de Beaufort et l'étang de Mirloup.

Le parcours du footing et celui de la randonnée familiale fait 4 km, aux alentours de l'étang de Beaufort.

4 départs seront donnés : la marche nordique et la randonnée nature de 9,5km à 9h30, la course nature de 9,5 km à 10h30, le footing de 4 km à 10h45 et la randonnée familiale de 4 km à 10h45

Personnes autorisées

La course nature est réservée à un public mixte ayant plus de 18 ans, ou mineurs accompagnés d'un adulte.

Le footing, la marche nordique, la randonnée nature et la randonnée familiale sont ouverts à tout public.

La course n'étant pas chronométrée, elle ne nécessite pas de certificat médical.

Classement / Récompenses :

Il n'y aura pas de classement ni de récompenses.

Une tombola est prévue, et le tirage au sort des lots aura lieu durant la course. Les résultats seront affichés et consultables à l'arrivée des différentes épreuves

Inscriptions :

- **Sur le site NEXTRUN**, au plus tard le samedi 23 mars à 18h.
- **Sur place le jour de la course** : elles se dérouleront à partir de 8h30 et se termineront au plus tard 15 minutes avant le départ de chacune des épreuves.

Le nombre de participants est limité à 700

Tarifs : - 9 € par participant pour la course nature, la marche nordique et la randonnée,

- 5 € pour le footing et la randonnée familiale de 4 km.

La participation est gratuite pour les moins de 12 ans.

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement n'est possible, quel qu'en soit le motif.

Ravitaillement :

À mi-parcours pour la course nature, la marche nordique et la randonnée nature de 9,5km (eau et fruit), et à l'arrivée.

Accompagnateurs :

Non autorisés

Assurance :

L'association « Solid'R Plerguer » a souscrit une assurance Responsabilité Civile pour ses bénévoles et les non-licenciés. Les coureurs licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Tous les participants sont tenus de s'assurer personnellement et doivent être en capacité de délivrer une assurance en Responsabilité Civile pour les risques subis ou causés ainsi qu'en cas d'accident envers un tiers. Dans les cas précités, la responsabilité de l'association et des ayants droits ne peut être engagée d'aucune manière.

L'association « Solid'R Plerguer » décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol et en cas de non-respect des consignes de l'organisateur.

Annulation :

En cas de force majeure (catastrophe naturelle, vents violents, plan Vigipirate, mesures sanitaires...) menaçant la sécurité des participants, l'organisation est autorisée à annuler l'événement, sans que ceux-ci puissent prétendre au remboursement.

Secours :

Le jour de l'événement, un stand "premiers secours" sera installé pour les participants. Tout participant autorise l'organisation à lui délivrer les premiers soins et à le diriger vers l'hôpital le plus proche en cas d'urgence.

Le droit à l'image :

Les participants s'engagent à n'exercer aucun recours à l'encontre de l'organisation, sponsors ou médias, pour l'exploitation sur tous supports, y compris internet, de leurs images à des fins promotionnelles.

Environnement :

Pour la protection de l'environnement, merci de ne pas abandonner vos déchets n'importe où sur le parcours en dehors des bacs ou sacs de collecte situés à proximité des zones de ravitaillement.

Validation du règlement :

Tout participant reconnaît avoir lu et pris connaissance du règlement. L'inscription sur Nextron ou sur place valide l'acceptation du règlement.